

Les subsides

Ce que je tenais à faire valoir avant que nous ne soyons informés ce matin de la décision du ministre, c'est que le gouvernement et le ministre n'ont pas respecté les directives établies. Le ministre les a violées de façon absolument flagrante. C'est quelque chose d'évident pour le peuple canadien. Où que l'on aille depuis deux semaines, on n'a pas à soulever la question. Je suis persuadé que les ministériels en ont bien fait l'expérience. Où que l'on aille, les gens demandent: «Qu'est-ce qui se passe? Quand M. Stevens va-t-il faire ce qu'il doit faire?»

Je tiens à signaler deux ou trois points, car les députés des deux côtés de la Chambre savent que ce genre d'affaire est extrêmement désagréable. Ce n'est pas là quelque chose dont les députés aiment s'occuper. Je suis persuadé qu'il peut y avoir ici une ou deux personnes qui raffolent de ce genre de choses. Je vois même quelques petits sourires narquois en face. Toutefois, je tiens à dire au leader parlementaire du gouvernement qu'il s'en trouve parmi nous à ne pas aimer . . .

M. Hnatyshyn: Quels sourires narquois?

M. Broadbent: J'ai vu sourire quelqu'un et j'en ai déduit que peut-être certaines personnes . . .

M. Hnatyshyn: Ne vous emballez pas.

M. Broadbent: Je tiens à dire au ministre que beaucoup de gens préféreraient débattre d'autres questions que des conflits d'intérêts à la Chambre des communes. Si le gouvernement avait fait ce qu'il avait à faire, nous ne serions pas en train d'en débattre maintenant.

M. Hnatyshyn: Vous êtes dégoûtant, voilà ce que vous êtes.

M. Broadbent: Nous allons entendre dans quelques minutes ce que le ministre a à dire. Je tiens à dire que ce que nous voulons faire valoir dans cette affaire tient à notre avis du système parlementaire depuis que la démocratie a donné naissance à des régimes parlementaires et, plus récemment, à différents gouvernements. Je tiens à citer les directives établies par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) lorsqu'il était premier ministre du Canada. Il y déclarait notamment:

Les ministres doivent remplir et sembler remplir leurs fonctions officielles et diriger leurs affaires personnelles de façon que la population ait encore et de plus en plus confiance dans le gouvernement et de façon à empêcher les situations de conflit d'intérêts.

Voilà le principe général que l'ancien premier ministre énonçait dans ses directives.

Je voudrais citer maintenant les directives émises par le très honorable Pierre Elliot Trudeau en 1980, lorsqu'il était chef du gouvernement. Voici ce qu'en disait alors le leader parlementaire du gouvernement:

Les ministres doivent également toujours se rappeler qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler de transactions concernant des biens immobiliers ou des placements que leur conjoint ou leurs enfants à charge possèdent ou administrent intégralement ou partiellement.

Les lignes directrices de 1980 ne contenaient aucune disposition concernant les conjoints, contrairement à celles du gouvernement Clark, mais on établissait néanmoins un principe très clair selon lequel les activités financières des conjoints étaient

perçues comme étant visées, même s'il n'était pas question explicitement de l'établissement d'une fiducie au nom des conjoints.

J'en arrive maintenant au groupe de travail créé par le précédent gouvernement et présidé conjointement par MM. Michael Starr et Mitchell Sharp. Dans ses recommandations, il précise que ces lignes directrices ne s'appliquent pas directement aux conjoints. C'est ce que le gouvernement a accepté en définitive. Il recommande ce qui suit:

Il va sans dire que les ministres ne devraient pas transférer leurs actifs à leur conjoint ou à leurs enfants à charge, afin de ne pas tomber sous le coup de ces lignes directrices. Ils doivent également se rappeler qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler de transactions concernant des biens immobiliers ou des placements que leur conjoint ou leurs enfants à charge possèdent ou administrent intégralement ou partiellement.

Enfin, je voudrais citer ce qu'a dit le premier ministre lui-même dans une lettre qu'il a envoyée à tous les ministres en même temps que les lignes directrices en question; voici:

Je tiens toutefois à ce que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint ou des enfants à leur charge ou des transactions immobilières ou opérations de placement auxquelles ceux-ci sont associés directement ou indirectement.

Je tiens à préciser que si le ministre actuel avait donné suite à cette mise en garde du premier ministre lui-même, le débat d'aujourd'hui serait inutile.

Des voix: Bravo!

[Français]

Monsieur le Président, nous avons eu la flagrante violation de tous ces principes par le ministre et les autres qui ont des responsabilités ici, à la Chambre des communes, et les arguments que le gouvernement a présentés en faveur de M. Stevens depuis le début de cette affaire sont plutôt déplorables et faibles.

Les arguments reposent exclusivement sur l'affirmation de M. Stevens qui dit avoir placé ses possessions au moment opportun et de la façon appropriée dans une fiducie sans droit de regard.

Il a prudemment évité de répondre aux accusations voulant qu'il ne se soit pas conformé aux autres exigences préparées par le premier ministre (M. Mulroney).

Monsieur le Président, le premier ministre avait la responsabilité, avant son départ pour le Japon, de demander au ministre sa démission. Depuis son départ, je voudrais souligner que le vice-premier ministre (M. Nielsen) a démontré une insensibilité incroyable. Il a négligé toutes ses responsabilités. Que le ministre ait été au courant ou non du prêt que son épouse a obtenu au moment où elle l'a fait, il aurait dû démissionner tout de suite. La journée même où il a pris connaissance du prêt—c'est-à-dire le 29 avril—il aurait dû démissionner précisément parce qu'il est personnellement impliqué dans des décisions de millions de dollars touchant des entreprises et des personnes intimement reliées à la personne qui a obtenu le prêt. C'est le cas, monsieur le Président.